

# Vers une économie sociale : Pluralité d'entreprises, participation à la réalisation du bien commun, dignité humaine et droits des travailleurs

Que représente pour nous, Européens d'aujourd'hui, la grande encyclique *Mater et Magistra* publiée le 15 mai 1961 par le pape Jean XXIII, dont le Conseil pontifical Justice et Paix nous invite à commémorer le 50ème anniversaire ?

Telle est la richesse de cette succession d'encycliques anniversaires qui proposent de loin en loin une synthèse renouvelée de l'enseignement social catholique à partir de l'encyclique fondatrice *Rerum novarum* : chacune d'entre elle constitue un approfondissement, mais chacune d'entre elle est incomplète, ouverte sur l'avenir. C'est dans cette dynamique que je situe ma contribution, qui se concentre sur notre région du monde, l'Europe, en vue d'y scruter plus spécifiquement le mouvement global de l'organisation de l'économie, avec ses lois, ses institutions et ses acteurs. Cette interrogation se déroulera en quatre étapes :

1. L'apport spécifique, en son temps, de l'encyclique *M/M* à la formulation des principes d'une « économie sociale », ou pour être encore plus précis, d'une « économie sociale de marché ».
2. Les tendances dans l'expansion considérable de l'économie européenne, largement inespérées, et placées aujourd'hui sous le signe d'une ambiguïté : s'agit il bien d'un modèle avancé d'économie sociale de marché, ou sommes nous désormais sous l'égide d'une économie capitaliste de marché, dans laquelle la poursuite de la recherche du bien commun, la préférence pour des enjeux de long terme, sociaux et environnementaux, est mise en échec par la prédominance des mécanismes financiers ?
3. Il faudra alors tenter un diagnostic, comprendre pourquoi, malgré d'indéniables progrès sociaux, entendus au sens large, y compris dans l'ordre de la coopération internationale, malgré l'application de principes généraux, tel que celui de la subsidiarité, il n'a pas été possible d'éviter les graves déséquilibres que l'encyclique *Mater et Magistra* voulait conjurer. On retrouvera dans ce diagnostic les analyses pénétrantes de l'encyclique *Caritas in Veritate*, puisque celle-ci consacre un plein chapitre « Fraternité, développement économique et société civile » à une critique de l'état présent des économies de marché.
4. Ce qui conduira in fine à proposer à notre réflexion, quelques orientations plus concrètes, autour des trois thèmes de pluralité d'entreprises, de participation au bien commun, et de dignité des travailleurs.

## 1. *Mater et Magistra*, une encyclique « organique ».

*Rerum novarum* et *Quadragesimo Anno* se situaient dans des contextes critiques marqués par de vives tensions économiques et sociales, soit du fait de la brutalité du déploiement de l'industrialisation, soit du fait d'une première grande crise internationale et des idéologies totalisantes auxquelles elle faisait place. Elles avaient donc une tonalité défensive. Elles invitaient à mener sans attendre de profondes réformes sociales, ou mettaient en garde contre les visées totalitaires.

La situation que rencontre *MM* se présente au contraire, particulièrement dans notre région européenne, sous des auspices favorables, celles qui devaient donner lieu selon l'expression de l'économiste français Jean Fourastié, à trois décennies de forte croissance pour l'économie et l'emploi. Dans ses paragraphes remarquablement synthétiques d'évaluation de la situation de départ 47 à 49, l'encyclique constate les potentialités qui découlent de la conjugaison favorable entre l'essor remarquable du progrès technique, les développements d'une protection sociale et d'une redistribution de plus en plus large et les innovations politiques dont les démocraties se montraient capables. Elle pressent aussi que l'expansion des échanges économiques sous jacente à ces progrès crée déjà et pourrait absorber toute l'énergie des sociétés européens, au détriment de leur sens de la priorité fondamentale de l'homme. (cf. *MM* 240 : « Dans leur volonté de dominer et de transformer le monde extérieur, les hommes courent cependant le risque de se négliger eux mêmes et

d'affaiblir leurs forces de l'esprit et du corps ».)

L'encyclique, face à ce danger plus insidieux, celui de la perversion d'une dynamique saine en elle-même, propose un discours organique. Elle jette en quelque sorte les bases d'une organisation économique et sociale dans laquelle les ressorts du dynamisme et de la créativité (l'entreprise, l'initiative privée, le droit de propriété) sont en permanence articulés avec ce qui les assujettit à une fonction sociale, à des exigences de justice, à la reconnaissance du droit de chacun à contribuer au développement général. Il est significatif à cet égard que les précisions doctrinales commencent d'entrée de jeu par lier initiative privée et intervention de l'Etat. De la même façon, les progrès de ce que l'encyclique désigne comme la "socialisation", sont ils liés à la recherche d'un équilibre entre des fonctions sociales de redistribution obligatoire centralisées, et l'exercice d'une autonomie responsable, par les corps intermédiaires. Se trouve ainsi décrite, de manière implicite, une organisation des relations entre le marché et l'Etat, entre la création de richesses et la redistribution, grandissant en parallèle et en liaison mutuelle, organisation dans laquelle nous sommes en droit de reconnaître, en tant qu'Européens, les marques distinctives d'une "économie sociale de marché".

Mais on se tromperait en décrivant l'encyclique comme une sorte de manuel d'organisation d'une économie sociale de marché. Ce qu'on lui doit de plus essentiel est ce qu'elle dit de l'origine de l'équilibre entre « l'économique et le social ». Ce cœur réside dans une formulation anthropologique du principe de subsidiarité, qui va au-delà des formulations proprement politiques de ce principe, destinées surtout à inspirer l'organisation des compétences et des pouvoirs politiques à différents niveaux de responsabilité publique. Pour moi, ceci apparaît lorsque l'on rapproche deux passages majeurs de l'encyclique :

- 1 Au para 219, est manifesté que « le principe essentiel de la doctrine sociale de l'Eglise catholique est que l'homme est le fondement et la cause et la fin de toutes les institutions sociales –l'homme être social et élevé à un ordre de réalité qui transcendent la nature. »
- 2 Au par 65 est précisé que le bien commun, dont la recherche est confiée par excellence aux responsables politiques, consiste « dans l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre le mieux et le plus facilement son épanouissement ».

Ce qu'à mon sentiment, nous ne devons cesser de méditer, et qui sera développé dans les messages des encycliques postérieures (C/V 58), c'est la cohérence organique entre ces deux propositions. Elles se tiennent ensemble en raison de l'anthropologie chrétienne : l'homme dont l'épanouissement est recherché au titre du Bien commun est un être social qui trouve son accomplissement dans sa capacité de créativité et d'initiative (MM 62), dans son aptitude à soutenir ceux qui de lui dépendent (MM 71) et à participer au développement de sa communauté. (MM 92/96).

Si tel est le cœur de l'encyclique au fondement d'une économie sociale, les trois thèmes particuliers de cette présentation doivent être ordonnés les uns aux autres :

1. le fondement d'une telle économie sociale est que *chaque personne a vocation à participer* à son niveau propre et dans la place qu'elle occupe dans la société, au bien commun, bien qui ne saurait être vraiment poursuivi sans cette participation.
2. De là découle en pratique que l'organisation de l'économie proprement dite doit permettre un *pluralisme, une variété d'organisations productives* correspondant à une variété de talents et de compétences : variété des formes d'entreprises (MM para 84 à 90) ; variétés des modalités de participation des travailleurs à la vie économique (MM para 91 à 99).
3. De là découlent enfin les *conditions d'organisation du travail* lui-même, quelle que soit la forme de l'entreprise, puisque le travail, en ce qu'il engage toute la subjectivité de chaque personne, est un lieu par excellence de contribution et de créativité sociale (MM 18, 71, 92, 145,149.)

## **2. Le bilan ambigu d'un demi siècle de croissance européenne**

La profondeur de la récente crise économique et financière ne saurait conduire à minimiser l'ampleur des progrès économiques et sociaux accomplis dans la région de l'Europe au cours du demi-siècle écoulé. Par

région de l'Europe, j'entends les 27 Etats membres de l'actuelle Union européenne, principalement, mais d'autres Etats européens, tels que la Suisse, la Norvège, les états des Balkans pourraient relever de cette analyse. Pour ceux d'entre eux qui ont adhéré à l'Union européenne de puis 2004, l'analyse ne couvre pas la période antérieure à la chute du communisme.

Il importe de souligner d'abord les progrès dans l'ordre institutionnel et politique. Ils sont l'illustration d'orientations encouragées par l'encyclique Mater et Magistra (on mentionnera à chaque fois les articles qui contiennent cet encouragement)/ Ils ont aussi créé un climat favorable pour les avancées économiques et sociales elles mêmes. Dans l'ordre je mentionnerai :

- 1 L'extension considérable de la sécurité sociale obligatoire, expression indéniable de justice sociale et d'une volonté de solidarité. Quoiqu'on puisse dire des faiblesses de l'Etat providence, les comparaisons entre Etats européens montrent que ceux qui consentent à un important effort redistributif sont aussi ceux qui obtiennent les meilleurs résultats dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 2 La reconnaissance généralisée de l'autonomie des partenaires sociaux, le champ étendu d'activités de leur compétence et la priorité qui leur est donnée dans l'établissement d'un cadre de règles ou de convention fixant les rémunérations, ainsi que les règles de protection du travail. Le « dialogue social » est une institution typique du modèle social européen, dont un des effets majeurs est que le travail, dans les pays de l'Union ne peut être considéré comme une simple marchandise.
- 3 L'essor remarquable de la vie associative, ce versant le plus positif de la socialisation. On relève au cours des 15 dernières années le dynamisme et la créativité de cette composante associative de la société civile qui manifeste non seulement une grande créativité dans ses interventions sociales et environnementales, mais aussi contribue activement au débat sur le bien commun. particulièrement le bien commun mondial.
- 4 L'expansion de la Communauté européenne, tout juste naissante au moment de l'encyclique MM a confirmé la richesse de l'innovation politique ainsi constituée dans l'ordre de la coopération internationale. C'est d'ailleurs son succès même en tant qu'espace combinant les exigences économiques et sociales qui a fait son attractivité auprès des nouvelles démocraties européennes à partir de 1989. L'Union européenne n'a pas été seulement un ferment de dynamisme pour ses membres initiaux. Par le processus des élargissements successifs, elle a largement contribué à la stabilisation et à la pacification dans la région Europe, dès lors que ces adhésions étaient conditionnées par des exigences d'état de droit et de démocratie.

A ces acquis institutionnels sont associés des progrès également impressionnants des résultats obtenus sur le plan économique et social.

En l'espace d'un demi siècle ; la richesse par habitant (UE à 15) n'a pas été seulement multiplié par 3, mais les écarts de revenus par habitants ont été sensiblement réduits au point que des pays comme l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, dont les situations de départ étaient très défavorables, occupent maintenant une place honorable ? Ce processus de rattrapage s'est poursuivi après 1989 au bénéfice des nouveaux Etats membres. A l'intérieur des Etats eux mêmes, les écarts de revenus par habitants entre les régions se sont partout réduits, au prix de politiques volontaristes dans lesquelles la solidarité entre les Etats eux mêmes était directement impliquée.

Au-delà des progrès quantitatifs de richesse par habitant, une amélioration qualitative des conditions de vie est remarquable, se traduisant par une augmentation spectaculaire des espérances de vie elle s'est allongé de près de 10 ans en un demi siècle, associée le plus souvent à une augmentation de l'espérance de vie en bonne santé. Avant d'être une question financière pour l'équilibre des régimes de retraite, le vieillissement en Europe est d'abord l'expression d'un succès qui permet aux retraités d'aujourd'hui de bénéficier de retraites très supérieures à ce qu'elles étaient en 1960, pendant une durée trois à quatre fois plus longue. Cette lente mais régulière avancée des régimes de retraite, combinée avec l'extension de l'assurance chômage et des garanties de revenus minimaux expliquent pourquoi les taux de pauvreté a significativement baissé depuis 50 ans (pour UE15), depuis 10 ans (pour UE 10). L'Europe est aujourd'hui la région du monde dans laquelle les taux de

pauvreté relative sont les plus bas , même si les niveaux atteints ne peuvent dans l'absolu être jugés satisfaisants A noter cependant que l'évolution des retraites, dans les nouveaux Etats de l'UE est au contraire défavorable et que la condition des personnes âgées , au rebours de ce qu'on observe à l'ouest s'est détériorée depuis 15 ans .

L'éducation elle même, en, particulier l'éducation supérieure n'est plus en Europe, un privilège des classes dirigeantes et les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses que les hommes à en bénéficier avec succès. La participation des femmes à l'activité économique s'est très fortement accrue au cours des 50 dernières années, signe aussi de ce que la socialisation s'accomplit tant par le travail domestique que par le travail salarié. Fait lui aussi remarquable, là où la participation de femmes s'est accrue, le déclin de la fertilité a été enrayé et là où elle n'est pas encouragée, ce déclin se poursuit, suggérant que les bénéfices de la socialisation, sous l'angle familial, résultent d'une complémentarité entre travail salarié et travail domestique.

Ce bilan n'invite cependant à aucun triomphalisme. Interrogés par les sondages, les Européens manifestent d'ailleurs une inquiétude croissante à l'égard de l'avenir, et ce dès avant la crise. Ils soupçonnent avoir été les bénéficiaires d'un âge d'or qui touche à sa fin, et manquent des repères et de la volonté qui leur permettraient de donner un sens aux temps nouveaux qui surviennent. Les signes de l'essoufflement de ce qu'on appelle parfois le modèle social européen se manifestent particulièrement depuis une quinzaine d'années, comme si la fin de la rivalité avec le modèle d'économie socialiste centralisé avait émoussé les valeurs et les convictions qui nourrissaient son développement : au plan individuel, le sens de la solidarité envers les plus vulnérables ; au sens collectif, le refus de laisser au seul marché le soin de déterminer l'intérêt général.

Ces signes se manifestent d'abord dans des domaines que l'Encyclique MM avait clairement balisés.

Ainsi de l'évolution du marché du travail, particulièrement depuis le début de la précédente décennie , marqué par la précarisation croissante des contrats de travail, spécialement pour les jeunes ainsi que par des formes de « gestion des ressources humaines » dans les grandes sociétés , qui , comme le nom l'indique , regardent les salariés comme des moyens et non comme des fins . Des concepts tels que celui de la flexicurité, tendent à banaliser la rupture du contrat de travail, au motif des exigences de la compétitivité et de l'adaptation aux changements rapides, au risque de sous estimer les liens de participation qui doivent se construire au sein de la communauté de travail, et qui devraient conduire à considérer les licenciements comme un recours ultime. Plus largement, les législations du travail destinés à encadrer les situations atypiques, sont souvent contournées par des formes nouvelles d'emploi (travailleurs faussement indépendants, travailleurs en situation de détachement par l'intermédiaire d'agence d'intérim) qui ont pour but de s'affranchir des garanties offertes par les conventions collectives. Si l'on ajoute à cela qu'une part majeure de créations d'activités nouvelles le sont dans des secteurs des services où les traditions de négociations collectives sont faibles, et où les salariés sont souvent des migrants ou des femmes en situation de vulnérabilité, on peut évoquer une évolution majeure des relations du travail qui constituent un recul au regard des acquis du modèle social européen comme de la pensée sociale chrétienne.

Cette évolution des marchés du travail en Europe est rendu possible par l'existence d'un chômage de longue durée de caractère structurel dont les jeunes générations et parfois aussi les travailleurs âgés de plus de 55 ans sont les victimes. Elle se traduit aussi par la réapparition d'inégalités importantes de rémunérations, dues non seulement au phénomène des travailleurs pauvres (de 6 à 10% des personnes ayant un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté), mais surtout à un accroissement démesuré de gains attribués sous forme salariale ou non, par les actifs appartenant aux couches très supérieures. En Europe, comme aux Etats Unis, le groupe des personnes se situant dans le centile supérieur des revenus a vu sa part dans les ressources totales s'accroître considérablement, pour atteindre en Europe près de 20% au point que la question de la juste rémunération, posée par l'encyclique *Rerum Novarum*, se pose, en sens inverse, pour les salaires les plus élevés désormais.

Cependant, les déséquilibres de l'économie sociale de marché se manifestent aussi dans des domaines que MM n'avait pas anticipés.

- 1 La question du *chômage de masse* est sans doute l'une des plus difficiles qui se puisse aborder. Le vœu de l'encyclique *Laborem Exercens*, selon lequel il ne devrait pas manquer d'imagination ni de créativité humaine, pour permettre d'user de toutes les potentialités des personnes en âge de travailler,

et encore très loin d'avoir trouvé son accomplissement, du moins dans les pays de l'Union européenne, anciens et nouveaux. Certains pays ont crû pouvoir s'y attaquer avec succès en augmentant les incitations au travail, en accroissant la conditionnalité des aides sociales. Ils ont obtenu des résultats, mais souvent au prix d'une exclusion sociale supplémentaire et du recours à des formes d'emploi à temps partiel non choisies. La question du chômage doit désormais être posée dans un cadre plus large que celui du marché du travail, en considérant aussi le rôle que jouent des activités non marchandes, ainsi que des passerelles entre différentes formes d'activité.

- 2 Le triplement du *solde migratoire net* de l'Union européenne en l'espace d'une dizaine d'années pose lui aussi de questions auxquelles répondent mal les dispositifs traditionnels d'accueil et d'intégration, alors que l'UE est devenue le principal lieu d'accueil de migrants, plus importants que toutes choses égales d'ailleurs que les Etats Unis et le Canada. La concurrence que se livrent entre eux les Etats pour attirer les meilleurs et dissuader la main d'œuvre peu qualifiée est un exemple particulièrement désastreux des effets pervers d'un déficit de coopération internationale, dans le cadre européen.
- 3 La détérioration relative *du sort des jeunes générations* de moins de 35 ans par rapport aux générations centrales ou âgées est aussi un phénomène nouveau et préoccupant puisqu'il va à l'encontre d'une saine préparation de l'avenir. Cette dégradation n'affecte pas seulement l'entrée sur le marché du travail. Elle se traduit aussi par des difficultés majeures dans l'accès au logement, souvent à l'origine d'un retard dans l'âge de fondation d'une vie familiale. On peut évoquer à ce sujet une forme d'accaparement ou de sous-emploi des patrimoines financiers et immobiliers par les générations plus âgées, en contradiction directe avec les responsabilités dont l'enseignement social de l'Eglise assortit le droit de propriété.
- 4 On pourrait résumer ce qui précède en admettant que le modèle social européen se trouve dans une impasse qui requiert de la part des Européens eux-mêmes un effort sans précédent de réflexion collective et de tâtonnements pour s'orienter vers une route plus durable. Cette impasse est souvent réduite à la question quantitative de la croissance : pour les uns, il faut l'accélérer pour retrouver les ressources capables d'alimenter la redistribution et l'investissement ; pour d'autres il faut au contraire la réduire, pour que cessent les dommages environnementaux et sociaux produits par des changements excessifs et infondés. Beaucoup sont tentés de faire cela par un simple abandon des pratiques redistributives, une mise en cause des corps intermédiaires : cette voie, celle du marché roi, vient de monter sa vanité. Ceci nous encourage à apporter une contribution au diagnostic de compréhension de la langueur européenne.

### 3. Déviances d'une économie capitaliste de marché

Comprendre les impasses de l'économie sociale de marché européenne n'est pas seulement un défi pour les économistes, les responsables sociaux et politiques. La question touche particulièrement les catholiques, puisqu'au fond, cette économie sociale de marché à l'européenne observait avec une grande proximité les principes de l'enseignement social catholique tel que résumé par l'Encyclique Mater et Magistra. En d'autres termes, comment se fait-il que les équilibres institutionnels endogènes dans les nations européennes comme dans leur Union, n'aient pas conduit à un développement plus équilibré, promoteur d'un épanouissement de chacun, notamment dans son travail, lieu privilégié d'une capacité de création, d'initiative et de participation ?

Pourquoi, reprenant les termes de l'Encyclique Mater et Magistra, n'a-t-on pas été en mesure de « tirer parti » de l'immense mouvement de socialisation qui s'est produit au cours des 50 dernières années (para 64 à 67) ?

- 1 Serait-ce, comme le suggère le texte de l'encyclique, parce que « les responsables politiques n'avaient pas une claire notion du bien commun, étant insuffisamment soucieux des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement » (para 65)? Je ne le pense pas, si l'on en juge des priorités constamment données aux grands fonctions collectives de la santé, de l'éducation et du logement, même si l'on trouve aujourd'hui parmi les responsables politiques une minorité affichant clairement une volonté de stigmatiser ou d'exclure une partie de la communauté. Je croirais plutôt que les responsables politiques ont en partie perdu la capacité d'influencer ou d'encadrer l'orientation des forces économiques.

- 2 Peut on aussi penser, comme le suggère l'encyclique, que la socialisation a échoué à créer une harmonieuse communauté humaine (para 67), car les corps intermédiaires et les autres organismes par où se joue la socialisation n'auraient pas bénéficié d'une suffisante autonomie ? Je ne le crois pas d'avantage ; en revanche, il faut constater la perte d'influence de ces corps intermédiaires qui les conduit aussi à parfois se satisfaire de positions défensives, pour au moins fidéliser leurs membres. Cette perte d'influence est elle même liée aux progrès d'un individualisme qui trouve dans la profusion des offres du marché l'enjeu de ses désirs, sinon de leur satisfaction.

La sphère du marché, avec le temps, a fini par exercer en Europe une influence excessive, non seulement sur les préférences personnelles, mais aussi sur les conditions de la recherche des objectifs à long terme de la vie commune. Comment cela a-t-il pu se produire ? L'encyclique *Caritas in Veritate*, 50 ans après MM, nous donne de cette situation, dans son chapitre 3, une interprétation très générale qui va au cœur de l'enjeu de cet exposé (CV para 39). La répartition des tâches, dans les économies sociales de marché, entre l'Etat qui se réserve la fonction exclusive de la redistribution, le marché qui assume exclusivement l'efficacité de l'échange commutatif, a scellé une sorte d'alliance technique qui évacue vers la seule sphère de la société civile les activités animées par la générosité et le don. Etat et entreprises se trouvent ainsi desséchés, privés de l'énergie issue du souci de l'autre qui fait partie intégrante des hommes et des femmes que marché et Etat ont vocation de servir. L'encyclique démontre alors amplement qu'une telle réduction des finalités de l'entreprise et de l'Etat conduit non seulement à négliger l'homme comme fondement des institutions, mais aussi à affaiblir les missions propres d'efficacité et de redistribution (CV 35).

Mais ce diagnostic demande lui même à être précisé. Comment cette excessive spécialisation a-t-elle pu se produire ? Cela tient à mon sens en grande partie aux singularités de ce qu'on doit appeler l'économie capitaliste de marché contemporaine. L'encyclique C/V y fait une allusion trop brève lorsqu'elle souligne au Para 40 que « l'un des risques les plus grands est sans aucun doute que l'entreprise soit presque exclusivement soumise à celui qui investit en elle et que sa valeur sociale finisse par être amoindrie » et ajoute « ces dernières années on a vu la croissance d'une classe cosmopolite de managers qui souvent ne répondent qu'aux sollicitations des actionnaires de référence, constitué en général par des fonds anonymes qui fixent de fait leur rémunération. » La crise révèle que loin d'être un phénomène secondaire, la transformation des entreprises en objet de marché, au détriment de leur caractère social, est une conséquence du rôle joué par les mécanismes financiers et de leur propension à encourager une concentration de la détention du patrimoine productif. Il s'agit d'une réalité propre à un capitalisme non régulé et que dénonçait déjà, à la fin des années 90, un expert de la doctrine sociale de l'Eglise, tel que le Père Jean Yves Calvez. Les principes contenus dans *Mater et Magistra*, qui consacrent le droit de propriété, mais le subordonnent à sa fonction sociale, qui implique que « l'ensemble des biens de la terre est destiné avant tout à assurer à tous les hommes une subsistance convenable ». (Para 119) autorisent aujourd'hui à mettre en cause la propension du capitalisme financier à abuser des pouvoirs que lui confère sa concentration et sa mobilité transnationale :

- 1 Transformée en simple objet marchand, l'entreprise se voit imposés des rythmes de changements qui entraînent, souvent, une détérioration des conditions de travail, ainsi qu'un dessaisissement des salariés, y compris de rang élevé, au regard des objectifs poursuivis.
- 2 Comme le fait observer Michael Green, ancien président d'une des plus grandes banques européenne, il faut une énergie et un courage d'acier pour qu'un dirigeant puisse convaincre un actionariat souvent volatil, de suivre une stratégie comportant des enjeux de long terme, au risque d'une moindre rentabilité immédiate .
- 3 La diversification des modes d'entreprises, une solution recherchée par l'encyclique *Caritas in Veritate*, trouve ses limites dans les effets de domination que des entreprises de très grande taille exercent sur leur environnement.

On se tromperait cependant en réduisant les difficultés rencontrées par l'économie sociale de marché européenne à des mécanismes financiers ou à la concentration de la détention des entreprises. On risquerait ce faisant de croire que les solutions se trouvent a priori dans un système alternatif. On perdrait ce faisant la boussole que nous donne l'anthropologie chrétienne qui trouve dans le changement des cœurs, dans la clairvoyance des personnes le moteur initial d'une issue, et le courage de l'aborder. Plus largement il est vrai que l'entreprise ne peut être le seul lieu où germe la semence de l'esprit de générosité. De même n'est elle pas la seule institution responsable de mettre les hommes en capacité de créer, de participer et de donner deux mêmes. C'est dans cette perspective plus générale que sont proposées des pistes.

#### 4. Pistes pour aller vers une économie sociale

Fidèle à l'interprétation donnée initialement au cours du message de Mater et Magistra, il y a lieu, comme Européens, de d'abord recentrer l'ensemble des piliers majeurs de l'économie sociale de marché sur la vocation des hommes et des femmes à **participer**, où qu'ils se trouvent, aussi modeste que soit leur place à l'avènement du bien commun, c'est-à-dire à la construction des conditions sociales par lesquelles leurs proches et ceux qui dépendent de leurs actes, puissent vivre en dignité.

##### 4.1 Participation au bien commun

De ce point de vue, l'avertissement formulé par l'encyclique MM au para 82/83, ne vaut pas que pour les seules entreprises, ni pour les seuls travailleurs. Il vaut aussi tant pour l'Etat et les fonctions sociales et redistributives qu'il assume que pour la société civile elle-même. L'organisation de l'Etat comme celle de la société civile, doivent elles aussi passer le test de la qualité de leur fonctionnement et ne peuvent se justifier seulement du mérite de leurs finalités caritatives, associatives ou redistributives : ce fonctionnement est-il vraiment de nature à favoriser la dignité humaine, de ceux que soutient l'Etat ou que rassemble la société civile ? Promeuvent-elles chez eux le sens de la responsabilité personnelle et de l'initiative ?

S'agissant particulièrement de l'Etat, il y a lieu de promouvoir, spécialement dans les tâches de soutien et d'accompagnement social un esprit de coopération et de stimulation qui procède de la conviction que toute personne dispose de ressources et de talents.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la société civile, organisations professionnelles et associations gagnerait certainement à s'interroger sur les conditions dans lesquelles elles font place aux nouveaux arrivants, dont elles assurent la pluralité d'expression des opinions et l'accès aux responsabilités.

C'est aussi une tâche trop négligée aujourd'hui par l'éducation que de préparer homme et femmes, dès le plus jeune âge, à la participation et à la coopération en vue du bien commun. Si grande est aujourd'hui dans l'Union européenne l'obsession de préparer les jeunes générations au changement, de les équiper de compétences clairement identifiables et attachées à leur personne, que l'on en vient à oublier qu'une grande qualité requise dans les communautés où ils inscriront leur vie d'adulte, consiste précisément à faire fructifier les talents des autres, à recevoir d'autrui un complément à leurs talents. Ces qualités-là se laissent aussi enseigner ; on peut s'y exercer ; elles ont l'immense mérite dès le plus jeune âge de faire grandir la confiance en soi et de réduire les méfiances et les peurs à l'égard d'autrui. L'enseignement catholique, aujourd'hui très recherché dans de nombreux pays, devrait à cet égard montrer d'avantage la voie. L'Union européenne elle-même, qui anime les divers processus d'identification et de reconnaissance des compétences, devrait accorder un palme beaucoup plus grand à la reconnaissance des qualités relationnelles.

##### 4.2 Favoriser la pluralité des entreprises

On voit se développer aujourd'hui en Europe, il faut s'en réjouir, un fort courant d'entrepreneuriat social, dans le contexte d'une économie sociale et solidaire. Ce courant renouvelle profondément les structures anciennes de ce que l'OCDE nommait, dans les années 70, le "tiers secteur" mutualiste et coopératif. L'économie sociale et solidaire ne se distingue ni par son refus du profit ni par un mode d'organisation particulier, mais par l'affirmation que le profit est seulement un garant d'efficacité dans la recherche de finalités expressément sociales, humanitaires, environnementales et de long terme. Pour qu'une telle famille d'entreprises puisse se développer « à côté d'entreprises privées dont le critère principal est le profit, en vue de cette « hybridation des comportements d'entreprise » que C/V appelle de ses vœux (para 38), il y a certainement lieu de préciser les règles de concurrence qui les régissent. Aujourd'hui, la complexité de ces règles est telle qu'il est extrêmement difficile que leur soient applicables les exceptions ou exemptions qui sont justifiées par la charge d'intérêt général qu'elles assument.

Ce même raisonnement vaut pour nombre d'entreprises de statut associatif traditionnel dans le domaine social. Ces entreprises doivent certes être soumises à la réalité des critères de transparence et de participation des usagers dont elles se réclament. Mais les pouvoirs publics ne peuvent agir comme si à priori leur éviction par des entreprises purement lucratives, dans le cadre d'une libéralisation, devait automatiquement se traduire par

une meilleure efficacité. Toute « libéralisation » d'activités de caractère social devrait être précédée d'une étude d'impact social, visant à s'assurer des réels bénéfices pour la collectivité et des conséquences pour la situation des plus pauvres.

Cependant, le maintien d'un tissu d'entreprises de taille diverses, selon des régimes de propriété variables, requiert que soit encadré le pouvoir des investisseurs qui concentrent la propriété des moyens d'investissement financier. Cette exigence résulte aussi de la nécessité d'encourager les décisions d'investissement qui prennent en compte, dans une perspective de long terme, une responsabilité sociale de l'entreprise. Le caractère moral de la décision d'investissement, rappelé par l'encyclique *C/V* dépend certes au premier chef de la responsabilité personnelle des dirigeants. Mais celle-ci devrait être soutenue et encouragée par des règles adéquates. C'est au niveau de l'UE que celle-ci devraient être adoptées. Elles concernent tant le secteur financier (taxation des flux financiers en proportion de leur volatilité) que l'incitation à la détention d'actifs à long terme (préservation des droits de l'entreprise comme collectivité sociale).

#### *4.3 Dignité et droits des travailleurs*

La première des tâches dans l'Europe présente est de lutter contre le chômage de longue durée. Cela peut impliquer la création d'activités hors marché ou transitionnelles. On se concentre ici sur les conditions d'un retour vers un emploi durable, pour ceux qui en sont le plus éloignés. L'union européenne a défini à cet égard des principes d'inclusion active qui comportent à la fois l'établissement de minima sociaux, un accompagnement personnalisé pour le maintien ou l'acquisition de compétences, ainsi que l'accès à des services de base essentiels, tels que le logement et la santé. Dans le respect du principe de subsidiarité, les Etats de l'UE devraient se doter de plans à long terme, destinés à progresser effectivement dans les domaines où ils sont le plus défaillants. Deux domaines sont ici particulièrement cruciaux : l'accompagnement social ; la disponibilité suffisante de logements dignes. On ne progressera dans ces deux directions que si des ressources publiques suffisantes sont dégagées. Le devoir de solidarité et le sens du bien commun exigeraient, sur ces cas précis, que les contribuables les plus aisés, les salariés et retraités disposant de ressources garanties et stables contribuent par des prélèvements fiscaux à réaliser ces investissements sociaux de long terme.

Pour tenir compte des profondes modifications dans l'exercice du travail salarié et non salarié, des nouvelles formes d'emploi semi indépendant, une révision des standards minimaux de protection du travail, mettant à jour les acquis du début des années 90, devrait donner lieu à une négociation de grande ampleur entre les partenaires sociaux européens en vue de créer des conditions cadres qui devraient ensuite être négociées dans chaque contexte national. C'est aussi une responsabilité des partenaires sociaux que de mettre en place, au sein des entreprises, les processus permettant à des personnes éloignées du marché du travail, ou à des jeunes sans expérience de se familiariser avec les codes et usages de la vie professionnelle.

La rupture du contrat de travail devrait être un ultime recours. Les dispositions qui facilitent, par la formation permanente, notamment dans les périodes de sous emploi, le maintien des compétences pourraient être systématiquement appliquées dans chaque contexte national. Les entreprises qui s'astreignent à maintenir élevée la capacité d'adaptation et de participation de leurs salariés pourraient être exonérées des charges qui financent le chômage. L'assurance chômage elle-même gagnerait à être complétée par une assurance emploi, dans laquelle un employeur primaire, assimilable à une entreprise d'intérim, tenue à la continuité du contrat de travail. Une telle entreprise accomplirait une mission de service public et devrait donc bénéficier de soutiens spécifiques.

#### **Conclusions**

En évoquant des pistes concrètes pour les trois volets de notre investigation-participation au bien commun, pluralité des entreprises, dignité et droits des travailleurs -j'ai voulu montrer la fécondité, encore aujourd'hui, des principes de l'encyclique *Mater et Magistra*, vue comme une "encyclique organique" qui explique littéralement comment les finalités antinomiques de l'économie et du social peuvent s'articuler l'une à l'autre, à partir d'un point de vue anthropologique, celui de la subsidiarité qui place en permanence au centre des institutions l'homme comme être social, ayant la vocation de contribuer au bien commun.

En outre, l'énoncé de pistes concrètes, même discutables et contestables en fonction des points de vue des



divers acteurs de la socialisation, est aujourd'hui une condition pour que les jeunes générations retrouvent de l'intérêt à la doctrine sociale de l'Eglise: elle doit les armer concrètement face aux réalités complexes auxquelles ils sont confrontés.

Une autre condition pour rejoindre les générations d'aujourd'hui, qui découvrent une foi authentique à partir d'une expérience personnelle de prière et d'intériorité, c'est de montrer que l'homme intégral, dont nous parlent les encycliques depuis *Populorum Progressio*, et qu'annonce *Mater et Magistra* est aussi celui qui se révèle à nous dans le visage du Christ.

Jérôme Vignon  
Président des Semaines sociales de France